Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 21 (1913)

Heft: 4

Artikel: Tableau politique et commercial des rapports de la République française avec différentes nations de l'univers

Autor: Herculais, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-18915

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Tableau politique et commercial

des rapports de la République française avec différentes nations de l'Univers.

Le 24 vendémiaire an 3 de la République.

Pour le représentant du peuple Marec.

... Il est tems d'en revenir aux idées simples et naturelles. C'est par elles qu'on peut assurer le Bonheur des Peuples et la gloire des empires. Hâtons-nous donc de montrer que nous avons renoncé à ces projets insensés de municipaliser l'Europe ou d'en détrôner tous les Rois : ces idées ne furent jamais que celles de quelques ambitieux qui voulurent tenter de renverser la République dès sa naissance pour s'élever sur ses ruines. La liberté, ce feu qui devrait embraser le cœur de tous les hommes, est comme le feu matériel qui n'a qu'un certain degré d'expansibilité passé lequel sa lumière n'est plus apperçue et sa chaleur n'est plus sentie. La terre quoique brûlante entre les tropiques est de glace vers les Pôles.

Nous possédons cette liberté... gardons-nous de penser que les Peuples éloignés puissent, en ce moment, être pénétrés, comme nous, du même amour pour elle.

Laissons leur le tems d'apprendre par notre exemple à en connoitre tous les avantages.

... Que des rapports politiques et commerciaux nous lient avec les nations dont les souverains dégagés d'ambition et satisfaits de chercher à faire le Bonheur des Peuples qu'ils gouvernent ont refusé d'entrer dans cette coalition qui vouloit nous envahir !

Unissons-nous avec ces sages républiques qui pour s'être montrées neutres dans cette guerre ont été tant de fois menacées par nos orgueilleux ennemis.

Arrivons à nos voisins dans la partie de l'Est : les Suisses.

CORPS HELVÉTIQUE

Le Corps helvétique par la nature de son gouvernement doit être l'ami de la France. C'est même la seule alliée qu'il puisse avoir.

La ville de Berne tend, par son gouvernement aristocratique, à dominer toute la Suisse; déjà la guerre s'étoit allumée en 62 (l'auteur veut dire 1712) entre les cantons, Berne par sa hauteur l'avait provoquée.

La France doit dans ces démêlés être la médiatrice désintéressée et soutenir les cantons catholiques [1] que Berne veut envahir les premiers et qu'elle menace sans cesse.

Les Suisses doivent craindre beaucoup la maison d'Autriche, ils n'oublieront sans doute jamais l'insolence et le mépris avec lequels Joseph II traita, dans Berne même, leurs avoyers et leurs Magistrats qui venoient le féliciter lors de son passage dans cette ville (l'auteur est ici dans l'erreur).

L'Autriche ne peut oublier que le Berceau de sa maison est en Suisse, elle ne cherche qu'un instant favorable pour se ressaisir au moins de ce comté et des possessions suisses sur les Lacs d'Italie. Joseph II énonçait hautement que c'étoit son dessein.

Le Roi de Sardaigne épie également, de son coté, le moment de reprendre le païs de Vaux et le Valais.

Ensuite de cet exposé, il est à présumer qu'après la destruction ou l'abaissement de la France, la dissolution et la ruine du Corps helvétique seroit devenue l'objet de tous les efforts des deux cours alliés, et dans une autre hypotèse, si la France, après avoir consolidé son gouvernement par une Paix glorieuse, laissoit le Corps helvétique livré à lui seul, ce

[1] Fribourg est celui qui s'est montré le plus constament attaché à la France. Ce fut celui qui, à son instigation, mit son *veto* dans la diète helvétique de 1777 pour ne pas comprendre dans l'alliance générale les comtés de Neufchâtel et du Vallangin et la ville de Genève ; aussi a-t-il souvent des démêlés sérieux avec Berne. (??)

gouvernement qui porte le germe des plus cruelles dissensions ne tarderoit pas à se dissoudre par lui-même.

Le Corps helvétique doit donc se lier éternellement au sort de la France; si Berne s'opposoit ou montroit de la froideur pour cette alliance, qui dans ce moment peut ne paroitre utile qu'à la France, il reste à la République française plusieurs moyens de l'en faire repentir, sans pour cela attaquer le Corps helvétique; les autres cantons, tant catholiques que protestans, verroient sans peine qu'on humiliât leur orgueilleuse Berne. Il est inutile de traiter icy ces articles car il faut croire que Berne connoitra ses véritables intérets et sera la première à proposer aux cantons une alliance solide et durable avec la République.

La balance du commerce avec la Suisse nous est très défavorable (?), ce païs s'enrichit tous les jours immensément à nos dépens, il ne nous fournit en objets de consommation utiles que des bestiaux et des fromages. La France lui fournit ordinairemnet tous ses grains, car la Suisse n'en produit pas pour nourrir la cinquième partie de ses habitans; elle inonde la France de ses toiles de coton et de ses mousselines ce qui nuit beaucoup à notre commerce surtout à celui de Lion; en ce moment encore elle favorise de tout son pouvoir l'émigration des ouvriers de cette cité. 1300 métiers sont déjà montés à Zurich, la chapellerie et 800 autres métiers s'établissent dans les environs de Constance.

Le Comité doit donc faire la plus grande attention à la manière dont il bazera le traité de commerce avec les cantons.

Le tems est passé où le gouvernement, persuadé que l'alliance des Suisses étoit essentielle à la monarchie, leur accordoit, pour conserver, des privilèges ruineux pour nos villes et nos manufactures. *Vergennes* est le premier qui, sentant combien cette alliance étoit à charge et ruineuse, les a menacés de l'abandonner s'ils ne renoncaient à la continuation de

ces privilèges. Les Suisses s'empressèrent de conclure promptement le renouvellement de l'alliance, remettant la conclusion du traité de commerce à un autre moment.

Vergennes leur envoya alors *Moreau* commis des affaires étrangères qui termina enfin un traité par lequel, malgré leurs réclamations et leurs plaintes, on leur ôta la majeure partie de leurs Privilèges.

Il s'ensuivit une insurrection à Zürich où les magistrats qui avaient signé ce traité furent assassinés (l'auteur devient fantaisiste), et la mémoire de Moreau et celle de Vergennes y sont restées en exécration. C'est ce qui me porte à dire que nos liaisons de commerce doivent être établies d'après le premier projet de Moreau [1].

Je dois encore dire au Comité que si *Hénin* ancien Résident à Genève est encore vivant, c'est l'homme qui est le plus capable d'éclairer le gouvernement sur tous ces objets qui me paroissent de la plus haute importance pour la prospérité de notre commerce.

Dans les affaires de la Suisse, le gouvernement ne doit pas oublier la ville de Mülhausen qui, placée au centre de l'Alsace, est devenue un vampire de la France (!) et s'est rendue le réceptacle et le refuge non seulement d'une foule d'émigrés, mais encore de tous les négociants que de mauvaises affaires ou des banqueroutes frauduleuses ont bannis de leur patrie et qui, pour justifier leur évasion, ne spéculent que sur les moyens de la ruiner et d'en extraire le numéraire pour le faire passer à Basle.

Aucune branche de notre industrie nationale ne peut être retranchée ou diminuée sans faire éprouver à la grande

[1] Ce traité, quoique très simple et très juste par sa réciprocité, fit naître tant de plaintes de la part des négociants suisses, accoutumés à faire en France des fortunes rapides par les franchises dont ils jouissoient dans les principales villes de commerce, que le cabinet de Versailles, soit corruption, soit foiblesse, en supprima ou modifia dans la suite plusieurs articles.

famille un malaise qui répond tôt ou tard à chaque individu. Cette vérité a déjà été sentie et appréciée dans toute sa force par le Comité actuel qui consacre ses veilles et ses travaux à réparer les malheurs causés par des monstres ennemis du Genre humain. Le Peuple bénit enfin le Gouvernement révolutionnaire, et nos ennemis frémissent de voir que sous des Loix sévères et justes la France victorieuse de toutes parts va renaître plus riche et plus puissante que jamais.

Le 24 Vendémiaire an III de la République.

A. HERCULAIS.

LE DÉCRET RELATIF AUX ARMOIRIES DU CANTON DE VAUD

Dans la dernière séance de la Société suisse d'héraldique, qui a eu lieu à Lugano le 5 novembre dernier, M. Fréd.-Th. Dubois a attiré l'attention des héraldistes suisses sur les termes impropres qui ont été employés pour fixer et décrire les armoiries du canton de Vaud dans l'arrêté du 16 avril 1803.

Il n'est pas nécessaire d'être héraldiste pour constater qu'il serait impossible de reconstituer ces armoiries si l'on devait se baser uniquement sur ce décret.

Voici comment il est conçu :

Art. 1. Les couleurs du canton de Vaud sont : le verd clair et le blanc.

Art. 2. Le sceau du canton de Vaud aura pour empreinte, conformément au modèle présenté, un écusson coupé en deux bandes vert et blanc. Dans le champ blanc on lira *Liberté et Patrie,* et au-dessous de l'écusson sur une bandelette flottante on lira : Canton de Vaud.

Une première cause d'obscurité est la description simultanée du sceau et des armes, une seconde l'impropriété des termes employés.